

## GRILLE INDICIAIRE : ADMINISTRATEUR CIVIL

Les administrateurs civils sont des agents de catégorie A (article 29 de la loi du 11 janvier 1984), Ils occupent des fonctions supérieures d'encadrement, de direction, d'expertise ou de contrôle. A ce titre, ils exercent, des fonctions de conception, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques publiques, en assurant notamment l'encadrement, l'animation et la coordination des services. Dans les services déconcentrés et les services à compétence nationale, les administrateurs civils assistent les préfets et les directeurs et assurent les fonctions d'encadrement de services ou d'unités les composant ; en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna et les Terres australes et antarctiques françaises et en Nouvelle-Calédonie, ils assistent le représentant de l'Etat pour l'accomplissement des tâches qui lui incombent.

Le corps comprend 3 grades : administrateur civil, administrateur civil hors classe et administrateur civils général.

### 1 - LES PRINCIPAUX TEXTES DE RÉFÉRENCE

#### Décret statutaire

[Décret 99-945 du 16 novembre 1999](#) portant statut particulier du corps des administrateurs civils

#### Echelonnement indiciaire

[Décret n° 2008-836 du 22 août 2008](#) fixant l'échelonnement indiciaire des corps et des emplois communs aux administrations de l'Etat et de ses établissements publics ou afférent à plusieurs corps de fonctionnaires de l'Etat et de ses établissements publics (article 1)

[Décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982](#) relatif aux indices de la fonction publique

### 2 – LIEU D'EXERCICE DU METIER

Les administrateurs civils exercent leurs fonctions en :

- ✓ Administration centrale (ministère de l'agriculture – Paris)
- ✓ Services déconcentrés de l'Etat (DRAAF, DAAF, DDT ; DDTM, DD(cs)PP)
- ✓ Etablissements sous tutelle de l'Etat (France AGRIMER, ASP, ONF etc...)

### 3 – LES SAVOIR FAIRE ET SAVOIR ETRE DE L'ADMINISTRATEUR CIVIL

#### LES SAVOIR-FAIRE

- ✓ Bonnes capacités et aptitudes techniques,
- ✓ Bonnes connaissances juridiques, sociales, économiques et culturelles,
- ✓ Connaissance de l'organisation et des missions des services déconcentrés de l'État,
- ✓ Maîtrise des techniques de gestion financière et en expertise comptable,
- ✓ Solides connaissances en sciences politiques,
- ✓ Maîtrise des techniques d'administration publique,
- ✓ Un bon anglais est indispensable.

#### LES SAVOIR ETRE

- ✓ Grande capacité à convaincre,
- ✓ Avoir une vocation à vouloir changer les choses,
- ✓ Avoir beaucoup de prestance,
- ✓ Avoir une vocation pour la démocratie,
- ✓ Ouverture d'esprit et grande perspicacité,
- ✓ Être diplomate, communicatif, ouvert
- ✓ Être rigoureux,
- ✓ Avoir un esprit de synthèse.

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

78, rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP

☎ 01.49.55.55.31 ou 43.05

[unsa-agrifor.syndicats@agriculture.gouv.fr](mailto:unsa-agrifor.syndicats@agriculture.gouv.fr) <http://agrifor.unsa.org/>

#### 4 – MODALITES DE RECRUTEMENT

Les **administrateurs civils** sont recrutés :

- ✓ Parmi les anciens élèves de l'Ecole nationale d'administration (ENA):
  - **Concours externe** ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme de niveau bac+3 ou qui justifient de qualifications au moins équivalentes attestées par un diplôme de niveau II ou formation équivalente,
  - **Concours interne** ouvert aux agents publics justifiant de 4 années d'expérience professionnelle au 31 décembre de l'année du concours, sans condition de diplôme,
  - **Concours externe spécial à destination des titulaires d'un doctorat**. Les épreuves de ce concours sont adaptées et spécifiques,
  - **3<sup>ème</sup> concours** ouvert aux salariés du secteur privé, élus locaux et responsables d'association après 8 années de mandat ou d'expérience professionnelle au 31 décembre de l'année du concours, sans condition de diplôme.

✓ Par **inscription sur liste d'aptitude**, les fonctionnaires titulaires d'un corps de catégorie A ou assimilé de l'Etat, ou accueillis en détachement dans un corps de catégorie A ou assimilé de l'Etat, ainsi que des fonctionnaires et agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant, de huit ans de services effectifs dans un corps ou un emploi de catégorie A ou assimilé de la fonction publique de l'Etat. Ces nominations interviennent après avis d'un comité de sélection interministériel rendu après examen des titres professionnels des intéressés.

Les **administrateurs civils hors classe** sont recrutés :

✓ Par **inscription sur liste d'aptitude** des administrateurs civils ayant atteint au moins le 6<sup>e</sup> échelon de leur grade et justifiant de quatre années de services effectifs dans le corps des administrateurs civils ou dans un corps ou cadre d'emplois de niveau comparable.

Les **administrateurs civils généraux** sont recrutés :

✓ Par **inscription sur liste d'aptitude** des administrateurs civils hors classe ayant atteint au moins le 5<sup>e</sup> échelon de leur grade et qui ont accompli six ans de services en position de détachement dans un ou plusieurs des emplois mentionnés à l'article 25 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée ou fonctionnels dotés d'un indice terminal correspondant au moins à l'échelle lettre B ou emplois supérieurs au sein du secteur public.

Les **administrateurs civils à l'échelon spécial** sont recrutés :

✓ Par **inscription sur liste d'aptitude** parmi les administrateurs généraux ayant au moins quatre ans d'ancienneté au 5<sup>e</sup> échelon de leur grade ou ayant occupé pendant au moins deux ans, au cours des cinq années précédant l'établissement du tableau d'avancement, un emploi mentionné à l'article 25 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée.

## 5 – GRILLES INDICIAIRES

### ADMINISTRATEURS GÉNÉRAUX

Echelon	Indice Brut	Indice Majoré	Durée dans l'échelon	Salaire Brut	Durée dans le grade
	HED3	1279	-	5 993,43 €	
	HED2	1226	-	5 745,07 €	16 ans
Spécial	HED	1173	1 an	5 496,71 €	15 ans
	HEC3	1173	1 an	5 496,71 €	14 ans
	HEC2	1148	1 an	5 379,56 €	13 ans
5	HEC	1124	1 an	5 267,09 €	12 ans
	HEBbis3	1124	1 an	5 267,09 €	11 ans
	HEBbis2	1095	1 an	5 131,20 €	10 ans
4	HEB Bis	1067	1 an	4 999,99 €	9 ans
	HEB3	1067	1 an	4 999,99 €	8 ans
	HEB2	1013	1 an	4 746,94 €	7 ans
3	HEB	972	1 an	4 554,82 €	6 ans
	HEA3	972	1 an	4 554,82 €	5 ans
	HEA2	925	1 an	4 334,57 €	4 ans
2	HEA	890	1 an	4 170,56 €	3 ans
1	1027	830	3 ans	3 889,40 €	

#### 1 - Choix :

Conditions : justifiant ayant au moins quatre ans d'ancienneté au 5e échelon de leur grade ou ayant occupé pendant au moins deux ans, au cours des cinq années précédant l'établissement du tableau d'avancement, un emploi mentionné à l'article 25 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée.

### ADMINISTRATEURS CIVILS HORS CLASSE

Echelon	Indice Brut	Indice Majoré	Durée dans l'échelon	Salaire Brut	Durée dans le grade
	HEBbis3	1124	-	5 267,09 €	21 ans
	HEBbis2	1095	1 an	5 131,20 €	20 ans
8	HEB bis	1067	1 an	4 999,99 €	19 ans
	HEB3	1067	2 ans	4 999,99 €	17 ans
	HEB2	1013	1 an	4 746,94 €	16 ans
7	HEB	972	1 an	4 554,82 €	15 ans
	HEA3	972	1 an	4 554,82 €	14 ans
	HEA2	925	1 an	4 334,57 €	13 ans
6	HEA	890	1 an	4 170,56 €	12 ans
5	1027	830	3 ans	3 889,40 €	9 ans
4	977	792	3 ans	3 711,33 €	6 ans
3	912	743	2 ans	3 481,72 €	4 ans
2	862	705	2 ans	3 303,65 €	2 ans
1	813	667	2 ans	3 125,58 €	

#### 1 - Choix :

Conditions : justifiant au moins du 5e échelon de leur grade et avoir accompli six ans de services en position de détachement dans un ou plusieurs des emplois mentionnés à l'article 25 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée ou fonctionnels dotés d'un indice terminal correspondant au moins à l'échelle lettre B ou emplois supérieurs au sein du secteur public.

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

78, rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP

☎ 01.49.55.55.31 ou 43.05

[unsa-agrifor.syndicats@agriculture.gouv.fr](mailto:unsa-agrifor.syndicats@agriculture.gouv.fr) <http://agrifor.unsa.org/>

## ADMINISTRATEURS CIVILS

Echelon	Indice Brut	Indice Majoré	Durée dans l'échelon	Salaire Brut	Durée dans le grade
10	1015	821		3 847,23 €	14 ans
	977	792	3 ans	3 711,33 €	11 ans
8	912	743	2 ans	3 481,72 €	9 ans
7	862	705	2 ans	3 303,65 €	7 ans
6	813	667	2 ans	3 125,58 €	5 ans
5	762	628	1 an 6 mois	2 942,82 €	3 ans 6 mois
4	713	591	1 an	2 769,44 €	2 ans 6 mois
3	665	555	1 an	2 600,74 €	1 an 6 mois
2	600	505	1 an	2 366,44 €	6 mois
1	542	461	6 mois	2 160,26 €	

### 1 - Choix :

Conditions : justifiant au moins du 6e échelon de leur grade et justifiant de quatre années de services effectifs dans le corps